



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation

Paris, le 30 octobre 2018

COMMUNIQUE DE PRESSE

—

Le massif de la forêt de Haye (Meurthe-et-Moselle) classé en « forêt de protection »

—

Didier Guillaume, ministre de l'agriculture et de l'alimentation annonce la parution ce jour, 30 octobre 2018, du décret classant en « forêt de protection » la majeure partie du massif, essentiellement domanial, de la forêt de Haye représentant 10 400 hectares de forêt classés, sur 20 communes de Meurthe-et-Moselle. Il s'agit du statut réglementaire le plus protecteur pour une forêt, particulièrement bien adapté pour les forêts proches des grandes villes.

La forêt de Haye, forte de ses 12 000 hectares, constitue un territoire exceptionnel, à la fois espace de forte production sylvicole et de biodiversité remarquable, mais également de détente et de loisirs. Son emplacement à la périphérie immédiate de l'aire urbaine de Nancy, offrant un cadre de vie de qualité aux habitants, contribue à son attractivité.

Les parties du massif classées sont ainsi préservées de tout défrichement et de tout nouveau projet d'urbanisation ou d'artificialisation qui porteraient atteinte à leur intégrité, sans remettre en cause leur vocation multifonctionnelle et notamment économique.

Dès 2007, l'État a mené une concertation auprès des collectivités et associations de protection de la nature et d'usagers, qui a conduit à un consensus sur l'intérêt d'engager une procédure de classement en forêt de protection. Fin 2013, une enquête publique concluait le processus avec un avis favorable de la commission d'enquête.

Afin de finaliser le classement du massif, le code forestier a été modifié en avril 2018, afin de rendre possible, dans le périmètre d'une forêt de protection, les opérations de fouilles et sondages archéologiques. Le massif de Haye occupé et exploité par l'homme, depuis le 5^e siècle, dispose en effet d'un intérêt archéologique remarquable.

Contacts presse

Service de presse de Didier GUILLAUME - Tel : 01 49 55 59 74 ; cab-presse.agriculture@agriculture.gouv.fr
Service de presse du ministère - Tel : 01 49 55 60 11 ; ministere.presse@agriculture.gouv.fr

Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation
Hôtel de Villeroy – 78 bis, rue de Varenne – 75007 PARIS
www.agriculture.gouv.fr - www.alimentation.gouv.fr

 @Min_Agriculture

Didier Guillaume, ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation a déclaré : « *Je me félicite du classement, fruit d'une large concertation et d'un consensus local, qui place dorénavant le massif de Haye sous un statut assurant la pérennité de son état boisé et permettant de répondre aux 3 enjeux économique, social et environnemental, piliers de la gestion durable des forêts.* »